



au cinquième de La République française et Le
Dixième germinal prochain au tome iniquel
huitième devant Tribunal de District de la commune de
Barzès Hautmont patentié habitant à St Genes vienne
soussigné a la requête du citoyen Jean Delpuget prêtre
habitant du lieu de St Yrie commune de St Genes vienne
qui fait l'élection de domicile en sa personne et maison
et nomme pour son défenseur officieux près le Tribunal
Civil du département de Laveyron le citoyen ^{ministre} Lombardet
~~ancien procureur~~ ~~la commune~~ habitant de la commune
de Rodez citation a été faite au citoyen au
Barthe et à une desdites mariées habitants du lieu de
Carmensac commune de St Genes vienne a comparu en vertu
a l'audience du Tribunal civil du département de Laveyron
seant a Rodez qui se tiendra le vingt un du courant a
neuf heures du matin et aux audiences suivantes a la même
heure jusqu'au jugement définitif au cas la cause ne
puisse pas être appelée ou jugée a celle cy dessus indiquée
pour se voir condamner a payer au requérant les arrages
de la pension de la femme de trois cents Livres dont il fit
réserve dans la donation qu'il fit a Lad^e. desmoulin dans son
Contrat de mariage avec led^e Barthe Du 24 gbre. 1787
Devant du Jonc et Baillet notaires et a pour chacune des
années 1791 1792 1793 1794 1795 et 1796 attendre

Mon
Carmensac

Don't Soui Sim
ache. il lui a vu que
d'après l'histoire.

Cher Citoyen

Je vous prie de m'adresser suite à mon projet Contre l'ancien desmou, que
fait par les Caribés du monde barbare nous avons terminé notre dessein
La méditation de notre projet de paix je vous prie de me le transmettre
Je vous prie par les Caribés par les Caribés par les Caribés
Salut et fraternité

Je vous prie de m'adresser suite à mon projet Contre l'ancien desmou, que
fait par les Caribés du monde barbare nous avons terminé notre dessein
La méditation de notre projet de paix je vous prie de me le transmettre
Je vous prie par les Caribés par les Caribés par les Caribés
Salut et fraternité

opinion

écrit le 30 floréal an 5
sur voye le jugement le 13 messidor

Winnipeg, 10th Nov 1891

C. tingea

[illegible]